

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je me demande si d'autres sociétés n'auraient pas consenti un prêt d'un montant pouvant être d'environ 300 millions de dollars. J'aimerais demander au premier ministre suppléant, ou à tout autre député de ce côté-là de la Chambre, quelle raison on peut invoquer pour cacher aux Canadiens le taux d'intérêt sur un prêt si important qui pourrait représenter une prime extraordinaire sur cette vente. Pourquoi le gouvernement a-t-il peur de faire connaître aux Canadiens toutes les conditions de cette transaction?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, notre politique traditionnelle dans ce domaine, soutenue par tous les intéressés y compris la Chambre et les hommes d'affaires...

Des voix: Non.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est d'État à État.

M. Jamieson: Je remercie le député mais s'il avait l'obligeance de m'écouter, j'allais justement dire que c'était d'État à État. Ce n'est pas notre politique, même pour les transactions d'État à État, de révéler les taux d'intérêt ni d'autres détails particuliers. Si les députés d'en face désirent que nous exportions davantage de produits manufacturés, ils doivent se rendre compte qu'il s'agit d'un domaine extrêmement concurrentiel et que nous devons le considérer comme confidentiel.

Des voix: Bravo!

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À LA CORÉE DU SUD— LA QUESTION DE LA PUBLICATION DES DÉTAILS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre suppléant, au ministre de l'Industrie et du Commerce ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'ils estiment que la vente d'un réacteur par le Canada n'est qu'une simple opération commerciale et si la population canadienne n'a pas le droit de connaître les détails d'une telle vente?

M. Lawrence: C'est plus qu'une affaire d'argent.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député, et il le sait déjà, j'en suis sûr, que c'est là un des secteurs où il y a le plus de concurrence dans le monde actuellement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous êtes une bande d'aventuriers politiques.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ DE DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE EN CAS DE VOTE À LA CHAMBRE EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA PEINE DE MORT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au solliciteur général une question qui fait suite à celle du député de Calgary-Nord. Le solliciteur général a déjà déclaré que si la Chambre se prononçait en faveur de la peine de mort il devrait

Questions orales

démisionner. Maintenant, le premier ministre a fait la même déclaration. Si le premier ministre a fait cette déclaration il est clair qu'il a...

Une voix: Il ne l'a pas faite.

M. Diefenbaker: ... le ministre ne croit-il pas que si les députés peuvent se débarrasser du premier ministre uniquement en votant pour la peine de mort, c'est vraiment ridicule d'exposer le Parlement à une telle tentation?

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ D'ABROGATION DE L'ARTICLE 85(1) DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ACCORDANT LE DROIT D'APPEL AU MINISTRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement envisage-t-il d'abroger l'article 85(1) du Régime de pensions du Canada qui donne au ministre, appuyé par un bataillon de juges et d'avocats, et le Trésor fédéral, le droit d'en appeler à la Commission d'appel des pensions pour empêcher un Canadien de recevoir sa pension même après qu'un comité de révision a statué en sa faveur après examen médical?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il ne saurait être question de modifier cet article de la Loi pour aucune raison. Cette question a déjà été débattue l'an dernier au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, lors des dernières modifications apportées au Régime de pensions du Canada. Cependant lorsqu'il y a un appel de la part du gouvernement contre une décision de l'arbitre, le gouvernement assume les frais de représentation juridique pour la personne contre qui un appel est logé. Alors, je crois que le gouvernement a vraiment pris en considération les besoins des personnes admissibles aux pensions dans de telles circonstances.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES URBAINES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES MOYENS DE TRANSPORT RAPIDE DANS LES LIMITES DES MUNICIPALITÉS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Il y a quelques temps, le gouvernement a fait connaître comment il donnerait suite à ses promesses électorales à l'égard des subventions aux moyens de transport rapide entre les localités. Ma question est la suivante: le gouvernement a-t-il pris une décision à l'égard des subventions pour le transport rapide à l'intérieur des municipalités? Dans la négative, quand va-t-il prendre cette décision? Si je le demande, c'est parce qu'il y a quelque temps le ministre m'a donné une réponse incroyablement obscure, ou il a tout simplement éludé la question. Peut-il maintenant nous dire si cela va se faire maintenant ou bientôt?